Ville de BRUXELLES
Madame G. SCHILLEBEECKX
Département Urbanisme
Commission de Concertation
Boulevard Anspach, 6

B - 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf:

N/Réf: AVL/KD/BXL-2.1808/s.364

Annexe: 1 dossier

Madame,

<u>Objet</u>: <u>BRUXELLES.</u> <u>Rue Antoine Dansaert, 63 (appartement du 4^e étage, à droite).</u> <u>Adaptation d'une porte de terrasse et remplacement des châssis et vitrages</u>.

En réponse à votre lettre du 26 janvier 2005, en référence, reçue le 31 janvier, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 16 février 2005, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée n'a pas émis d'objection à l'adaptation d'une nouvelle porte d'accès à la terrasse en façade arrière.

Concernant les châssis en façade avant, la CRMS estime que la question de leur remplacement doit faire l'objet d'une réflexion qui tienne compte de l'aspect complet de la façade de cet immeuble à appartements. Les châssis de deux des huit appartements ont déjà été remplacés par de nouveaux éléments en merbau, avec d'autres types de vitrages.

La Commission préconise dès lors l'uniformité de la façade, et demande de peindre les châssis en blanc, comme ils l'étaient vraisemblablement à l'origine.

Ces remarques valent pour le remplacement éventuel des châssis des autres appartements.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire
C.c.: A.A.T.L. – D.M.S., A.A.T.L. – D.U., Cabinet du Secrétaire d'Etat.

G. STEGEN Vice-Président